

Laboratoire Alsacien d'Analyses (L2A)

Le Laboratoire Alsacien d'Analyses (L2A), opérant sur ses deux sites de Colmar et Strasbourg, conserve son rôle central dans la veille sanitaire régionale. Il poursuit sa mission de service public de proximité à destination des professionnels de l'élevage, de l'alimentation, de l'environnement, des autorités sanitaires et des particuliers.

Son activité est placée sous le contrôle permanent du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Nationale, qui lui délivre les agréments nécessaires, et du COFRAC, garantissant la qualité, l'indépendance et l'impartialité de ses analyses de par les accréditations délivrées.

Service intégré à la Collectivité européenne d'Alsace, le L2A assure quotidiennement la surveillance de la santé animale, la sécurité sanitaire des denrées alimentaires et la préservation de l'environnement, au bénéfice de l'ensemble des acteurs du territoire, des éleveurs aux industriels en passant par les consommateurs et les particuliers
Le laboratoire continue de fonctionner sous forme de budget annexe dédié.

1. Les dépenses et recettes du budget primitif 2026

1.1. Les dépenses de fonctionnement

Pour l'exercice 2026, il est ainsi proposé le :

- **Maintien des activités socles :**
 - o Dépistage des maladies réglementées (brucellose, rage, fièvre ovine, peste porcine, influenza aviaire...),
 - o Certification des cheptels,
 - o Appui au diagnostic vétérinaire pour les praticiens du territoire ;
- **Renforcement de la capacité de réponse en cas de crise sanitaire**, notamment face à la menace persistante de la peste porcine africaine aux frontières ;
- **Poursuite de la stratégie de réponse aux marchés nationaux**, en lien avec le Ministère de l'Agriculture lorsque les compétences internes permettent d'élargir les champs d'intervention du laboratoire ;
- **Exploitation des nouvelles activités de sérologie vétérinaire issues de la reprise des activités mosellanes**, permettant un doublement de l'activité sur ce secteur et une prévision de 300 000 € de recettes nouvelles ;
- **Déploiement de la collecte auprès des cabinets des vétérinaires sanitaires mosellans** rémunérée selon le tarif du catalogue des prestations du L2A ;
- **Poursuite du développement commercial ciblé**, en se positionnant sur les appels d'offres et marchés adaptés aux compétences du laboratoire ;

Ainsi, les prévisions de dépenses de fonctionnement proposées au BP 2026 sont de **2 982 885 €** en réel dont **1 926 495 €** concernent les dépenses du personnel.

Les prévisions des dépenses de fonctionnement proposées au BP 2026 pour ordre s'élèvent à **50 000 €** et relève uniquement des dotations aux amortissements.

1.2. Les dépenses d'investissement

Le plan d'investissement 2026 prévoit un montant de **50 000 €** destiné à l'acquisition et au renouvellement d'équipements techniques nécessaires à la réalisation des analyses.

Le financement est intégralement couvert par les dotations aux amortissements des équipements existants, permettant de préserver l'équilibre de la section d'investissement sans sollicitation complémentaire de crédits.

Les prévisions de dépenses proposées en investissement sont équilibrées avec les recettes issues de la dotation aux amortissements des équipements des deux sites.

Ainsi, il est proposé d'inscrire un montant de **50 000 €**.

1.3.Les recettes

Les prévisions des recettes de fonctionnement proposées s'élèvent à **3 032 885 €** en réel, et sont notamment constituées de la subvention d'équilibre à hauteur de **1 222 000 €** en diminution de 250 K€ en raison de l'augmentation de l'activité et des produits des actes d'analyses pour **1 799 885 €**.

Les prévisions de recettes d'investissement s'élèvent à **50 000 €** et ne concernent que les dotations aux amortissements.

2. Les impacts budgétaires des mesures nationales

La mise en œuvre nationale du mandat de service d'intérêt économique général (SIEG), institué par le décret n°2023-1358 du 28 décembre 2023, demeure un levier financier important pour les laboratoires agréés.

Le L2A reste pleinement éligible à ce dispositif, qui pourrait générer jusqu'à **400 000 €** de recettes annuelles supplémentaires. Toutefois, le recours actuellement instruit par la Commission européenne (plainte portée par l'association APROLAB) maintient à ce jour une incertitude sur les modalités effectives de versement de ces financements.

Dans ce contexte, la signature d'un SIEG local avec la Collectivité européenne d'Alsace obligatoire au 1er janvier 2026 doit formaliser plus clairement l'engagement et les politiques de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur de l'agriculture, de la santé animale, de la protection de l'environnement et de la recherche et la lutte contre les zoonoses en s'appuyant sur les missions d'intérêt général portées par le L2A sur le territoire alsacien.

Au-delà des seuls mouvements de postes, le laboratoire doit faire face à une augmentation continue de ses charges de personnel, sous l'effet de plusieurs facteurs structurels :

- **Le glissement vieillesse technicité (GVT)**, qui entraîne mécaniquement une progression des rémunérations liée à l'ancienneté des agents et aux avancements d'échelon réguliers ;

- **L'application des mesures du Sécur de la santé**, dont certaines revalorisations indemnitaire et modifications de grilles ont un impact indirect sur les agents du laboratoire concernés par les filières médico-techniques. Ces mesures ont pour effet d'alourdir le coût des avancements et de modifier les marges de gestion RH du laboratoire ;
- **L'augmentation des taux de cotisations retraites**, qui impacte de manière croissante le coût total employeur et pèse chaque année un peu plus sur la section de fonctionnement du laboratoire.

Tableau récapitulatif des crédits de paiements (dépenses et recettes)

LE LABORATOIRE				
	BP 2025	BP 2026	BP 2026 - BP 2025 en €	BP 2026 - BP 2025 en %
Dépenses de fonctionnement dont	2 687 885,00	3 032 885,00	345 000,00	12,84%
Réel	2 637 885,00	2 982 885,00	345 000,00	13,08%
ordre	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00%
Dépenses d'investissement dont	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00%
Réel	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00%
ordre	0,00	0,00	0,00	0,00%
TOTAL DEPENSES dont	2 737 885,00	3 082 885,00	345 000,00	12,60%
Réel	2 687 885,00	3 032 885,00	345 000,00	12,84%
ordre	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00%
Recettes de fonctionnement dont	2 687 885,00	3 032 885,00	345 000,00	12,84%
Réel	2 687 885,00	3 032 885,00	345 000,00	12,84%
ordre	0,00	0,00	0,00	0,00%
Recettes d'investissement dont	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00%
Réel	0,00	0,00	0,00	0,00%
ordre	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00%
TOTAL RECETTES dont	2 737 885,00	3 082 885,00	345 000,00	12,60%
Réel	2 687 885,00	3 032 885,00	345 000,00	12,84%
ordre	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00%